

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .76 / 2023

Nombre de Membres *L'An deux mil vingt-trois, le 06 novembre,*

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAGONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick

M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à M. ARCUCCI Patrick

M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme Julie BOUCHER

M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine

Mme THIERRY Martine donne procuration à M. HERAUD Jean-François

Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BUCAGONI Claude ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION DE LA COMMUNE DE PIGNANS

CONSIDERANT que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre

d'exécuter avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

CONSIDERANT que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

CONSIDERANT que la formation recouvre à la fois les formations statutaires obligatoires, les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale, les stages proposés par le CNFPT, les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune pour ses agents, sur des thèmes spécifiques, les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la collectivité territoriale ou auxquels peut adhérer la commune dans l'intérêt de ses agents, ou bien encore la participation des agents de la commune à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants.

CONSIDERANT dès lors l'opportunité, d'adopter un plan de formation des agents de la collectivité sur **un an**, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité.

CONSIDERANT que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le plan de formation est un outil indispensable de formalisation des besoins des agents et des collectivités territoriales. Les plans de formation rassemblent l'ensemble des dispositifs (VAE, bilans de compétences ...) et des formations à mener, dans l'intérêt d'un service public plus efficace.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27/10/2023,
ET APRES avoir délibéré,

DECIDE

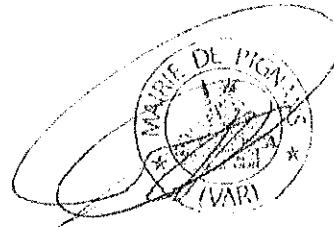
Article unique : D'ADOPTER le plan de formation qui sera instauré dès 2023 et charge Monsieur le Maire de sa bonne exécution.

**FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME**

Pour	25
	Unanimité
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**





Commune de Pignans

PLAN DE FORMATION

Période 2023-2025

Date de mise à jour :

Validation par le CST le :



INTRODUCTION

Le plan de formation permet de traduire et de formaliser en actions concrètes la politique de formation de la Ville. Il est le reflet des orientations stratégiques de la Ville, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement des services. La rédaction d'un plan de formation est une obligation légale, renforcée par la loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017 modifiant la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale : le plan de formation doit être présenté au comité social territorial et au conseil municipal et transmis au CNFPT.

Objectif du plan de formation :

- Assurer les montées en compétences nécessaires pour répondre aux objectifs du mandat municipal et aux orientations stratégiques de l'administration
- Donner aux services les moyens d'accomplir leurs missions par la consolidation des compétences des agents et encadrants, l'acquisition de nouvelles compétences, la capacité à réagir, à innover
 - Accompagner les évolutions à court et moyen terme, y compris les souhaits d'évolution professionnelle des agents
 - Anticiper les besoins futurs, notamment ceux liés au phénomène croissant d'usure professionnelle, donc accompagner les reclassements.

En réponse à ces besoins, le plan de formation met à la disposition de tous un document à la fois complet et synthétique, qui permet de définir des priorités, de planifier les formations intra et d'élaborer le budget.

Un plan de formation pour la période 2023-2025

Un plan de formation évolutif

Le plan de formation est un outil prévisionnel. De nouveaux besoins de compétences peuvent émerger tout au long des trois années du plan, de nouveaux agents arriveront dans les services et auront besoin de se former, des réglementations ou des techniques peuvent évoluer. Aussi ce plan fera-t-il l'objet d'un réajustement chaque année, pour tenir compte de ces différents éléments.

Un plan de formation pour tous

Ce plan de formation est destiné à tous les membres du personnel de la Ville et du CCAS, agents comme encadrants. Outil mis à votre disposition, il encadre la formation de 2023-2025. Il vous sera utile pour connaître les orientations de la Ville et l'étendue des formations proposées sur cette période. Nous vous en souhaitons une bonne lecture

LES ORIENTATIONS DU PLAN DE FORMATION 2023-2025

Ce plan est issu des grandes orientations de l'équipe municipale, des besoins établis et des demandes individuelles des agents faites en 2022. Il tient compte également des obligations réglementaires auxquelles sont soumises les collectivités territoriales.

Les 5 thématiques abordées :

- 1. Préservation du cadre de vie des habitants**
- 2. Veiller au bon suivi quotidien et à la gestion des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Ville**
- 3. Vivre en toute sécurité – développer la prévention (poursuivre le renforcement du service de police municipale, prévention de la délinquance...)**
- 4. Développer des services publics de qualité**
 - A) Maintenir le haut niveau de service public en maintenant les agents sur le terrain (80% des effectifs)
 - B) Poursuivre la politique en faveur des familles : Petite enfance, accueil en maternelle (1 ATSEM par classe), rythmes scolaires, animation, etc.
- 5. Tendre vers une administration exemplaire, du management des équipes aux actions déployées pour la population, dans un esprit d'amélioration continue de la qualité de vie au travail.**
 - A) les actions liées à la qualité, au management, à la communication
 - B) les actions en faveur de l'amélioration de l'informatisation des services et celles destinées à permettre à tous d'accéder au numérique et à l'informatique
 - C) les actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail,
 - D) les actions en faveur de l'évolution professionnelle des agents et du maintien de leur employabilité

1. Préservation du cadre de vie des habitants

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalité de formation	Observations- Remarques
Formation générale aux espaces verts	Former les jardiniers et agents d'entretien des espaces verts aux techniques et connaissances de bases	TECHNIQUE	4	CNFPT	2023-2025	En intra ou union ou catalogue	
Formation RLP*	Gestion des affiches de publicités et enseignes sur la commune	URBANISME	02	CNFPT	2023-2025	En intra ou union ou catalogue	
Procédures sur les biens vacants et sans maîtres	Eviter des problèmes et nuisances et gérer du patrimoine transféré à la collectivité	URBANISME	02	CNFPT	2023-2025	En intra ou union ou catalogue	

*Formation RLP = formation règlement local de publicité

2. Veiller au bon suivi quotidien et à la gestion des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Ville

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Logiciel jeunesse – Portail famille	Accès facilité aux familles pour le suivi de leurs enfants et pour la collectivité gain de temps et meilleure gestion de la jeunesse	Jeunesse	02	Berger Levraut	2023-2025	En intra	
Conduites à tenir en cas d'urgence médicale avec les enfants de 3 à 6 ans	De nombreux PAI, des enfants plus nombreux et plus de risques d'accidents	Ecole	Personnel cantine, ATSEM	CNFPT	2023-2025	En inter	
Respect du rythme de l'enfant	Enfants avec des problématiques et accueil dès 2 ans	Ecole maternelle	ATSEM	CNFPT	2023-2025	En inter	
Gestion des temps périscolaires par les ATSEM	Familles sans possibilité de garde, et effectifs grandissants	Ecole maternelle	ATSEM	CNFPT	2023-2025	En inter	

Gérer les peurs et angoisses chez les enfants de 0 à 6 ans	Ecole maternelle-ATSEM	ATSEM	CNFPT	2023-2025	En inter	
La parole des enfants	Ecoles	Tous les agents	CNFPT	2023-2025	En inter	
Les écrits professionnels e protection de l'enfance : la responsabilité de l'encadrement	Ecoles	Tous les agents (péri scolaires, ATSEM, restauration scolaire)	CNFPT	2023-2025	En inter	
Méthode HACCP	1 ^{ère} formation suite à changement de poste ou recrutement, mise à niveau	Restaurants scolaires	Agents des restaurants scolaires	CNFPT	2023-2025	En inter ou union

3. Vivre en toute sécurité – développer la prévention (poursuivre le renforcement du service de police municipale, prévention de la délinquance...)

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
FCO (Formation continue obligatoire) des policiers municipaux	Maintien et développement des compétences des policiers municipaux	Police	03	CNFPT	2023-2025	En inter	
Formation préalable à l'armement : Maniement des bâtons, Pistolet à impulsion électrique	REMPLIR les obligations en matière de formation théorique et pratique à l'armement	Police	03	CNFPT	2023-2025	En inter	
Formation initiale des policiers municipaux	Acquisition fondamentale des policiers municipaux	Police	A étudier	CNFPT	A étudier		
Gestion des situations difficiles en accueil de public	Apprendre à gérer les situations difficiles et à passer le relais lorsque la demande dépasse le rôle du chargé d'accueil	Secrétariat police	01	CNFPT	2023-2025	En inter	

4. Développer des services publics de qualité :

A) Maintenir le haut niveau de service public en maintenant les agents sur le terrain (80% des effectifs)

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Les bases de l'accueil	Se recentrer sur le cœur de métier et former les agents lors de leur prise de poste en accueil	Administratif mairie, jeunesse, France service, agence postale, urbanisme	11	CNFPT	2023-2025	Inter	
Gestion des situations difficiles en accueil de public	Apprendre à gérer les situations difficiles et à passer le relais lorsque la demande dépasse le rôle du chargé d'accueil	Administratif mairie, jeunesse, France service, agence postale, urbanisme, police	11	CNFPT	2023-2025	Inter	
Les activités France services	Former et continuer à former les agents France service face aux nouveaux partenaires	France services- Agence postale communale	03	Etat- CNFPT- La Poste	2023-2025	Inter	
CNI et Passeports numériques	Former les agents chargés des formalités	Population	02	Etat	2023	Inter	

B) Poursuivre la politique en faveur des familles : Petite enfance, accueil en maternelle (1 ATSEM par classe), rythmes scolaires, animation, etc.

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Connaissances des enfants de 6 à 11 ans	Professionnalisation des agents	Enfance	Agents des 2 écoles élémentaires	CNFPT	2023-2025		
Résoudre les conflits avec les enfants et le harcèlement entre enfant	Faire face à des comportements nouveaux d'adultes entre enfant	Enfance	Agents trois écoles	CNFPT	2023-2025		
Connaissance des enfants 3 à 6 ans	Montée en compétence des agents faisant fonction d'ATSEM	Enfance	Agents école maternelle	CNFPT	2023-2025		
Accueil de l'enfant ayant des troubles du comportement	Accueillir et accompagner l'enfant agité, hyper actif, agressif (classe ULLS ...)	Enfance		CNFPT	2023-2025		
Professionnalisation des ATSEM	Inciter les agents à passer le concours d'ATSEM, ou VAE CAP petite enfance	Enfance	Ecole maternelle-ATSEM	CNFPT	2023-2025		
Développer les activités sur temps péri scolaires	Canaliser les enfants, animer des activités	Enfance	Péri scolaire agents	CNFPT	2023-2025		

5. Tendre vers une administration exemplaire, du management des équipes aux actions déployées pour la population, dans un esprit d'amélioration continue de la qualité de vie au travail.

A) les actions liées à la qualité, au management, à la communication

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Initiation à la comptabilité publique	Agent en charge du suivi de la comptabilité pour une montée en compétence et une mise à jour des connaissances	Finances	01 voir 2	CNFPT	2023	En inter	
Les régies d'avances et de recettes	Acquérir pour consolider les compétences des agents régisseurs	Finances	Régisseurs	CNFPT	2023	En inter	
Management de proximité	Encadrer au mieux les équipes chargées de la propreté hygiène des locaux	Management	01	CNFPT	2023	En inter	

B) les actions en faveur de l'amélioration de l'informatisation des services et celles destinées à permettre à tous d'accéder au numérique et à l'informatique

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Logiciel JVS (paie, état civil comptabilité, budget, RH, élections)	Approfondir les connaissances du logiciel métiers des agents, mise à jour des connaissances	Etat civil, élection, RH, finances et budgets	05	JVS	2023-2025		
Logiciel Berger Levrault	Maitriser le logiciel jeunesse et portail familles	Jeunesse- Finances	02	Berger Levrault	2023		
Logiciel ONDE	Maitriser le logiciel éducation nationale	Jeunesse	02	Education nationale- référent numérique	2023		
Logiciel urbanisme	Prise en compte de la dématérialisation des procédures (instruction, dépôts des autorisations d'urbanisme ...)	Urbanisme	02		2023		
Logiciel Cimetière de France	Gestion du cimetière	Population	01	Cimetière de France	2023-2025		
Initiation à la bureautique	Former les agents suite à formalités	Accueil, formalités	04	CNFPT ou en interne	2023		

	des reclassements de postes et des prises de postes-	CNI- passeports				
Formations d'initiation et Approfondissement des logiciels traitement de texte, et tableur	Développer la réalisation de tableaux de bords et de suivi dans chaque service	Administratif	CNFPT	2023-2025		

C) les actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail.

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Travail en hauteur sur échelle ou escabeau	Assurer sa sécurité lors de travaux nécessitant l'utilisation d'échelle, d'escabeau	Santé sécurité au travail	Totalité des agents du service	CNFPT ou autres	2023-2025	En inter ou union	
Habilitations électriques (initiale et recyclage)	Manipulation simple d'éléments électrique en toute sécurité	Santé sécurité au travail	Agent devant intervenir sur de l'électrique (remettre en fonctionnement ou travaux)	CNFPT ou autres	2023-2025	En inter ou union	
PRAP (Prévenir les risques liés à l'activité professionnelle)	Prévenir les risques pour les métiers à fortes contraintes techniques	Santé sécurité au travail	Techniques (ST et écoles)	CNFPT ou autres	2023-2025	En inter ou union	
Sécuriser et baliser un chantier provisoire	Intervenir e toute sécurité sur la voirie dans le cadre d'un chantier	Santé sécurité au travail	Techniques (ST)	CNFPT ou autres	2023-2025	En inter ou union	
Port des EPI	Sécuriser les agents dans leurs activités du quotidien	Santé sécurité au travail	Techniques et écoles	CNFPT ou autres	2023	En intra	

SST* (initiale et recyclage)	Appliquer les gestes d'urgence en cas d'incident survenu sur un collègue	Santé sécurité au travail	Tous les agents	CNFPT ou autres	2023-2025	En intra
PSC1	Gestes premiers secours au quotidien	Santé sécurité au travail	Tous les agents	CNFPT ou autres	2023-2025	En inter ou union

*SST = Sauveteur secouriste du travail

D) les actions en faveur de l'évolution professionnelle des agents et du maintien de leur employabilité.

Formation à envisager	Objectif	Domaine	Nombre d'agents	Organisme	Période	Modalités de formation	Observations - Remarques
Découverte des métiers administratifs	Reconversion pour le personnel technique (ST ou écoles)	Administratif	A étudier	CNFPT	2023-2025		
BAFA et BAFD	Pour permettre aux agents des montées en compétences pour de l'animation temps péri scolaires	Enfance, animation	A étudier	ODEL ou autres	2023-2025		
Stage pratique découverte des métiers en journée, ou ½ journée ou +	Mobilité interne, reconversion, PPR	Administratif ou technique, ou police	A étudier	En interne ou auprès d'autres collectivités	2023-2025		

Demandes de formations individuelles – 2023

Domaine de formation	Nombre de demandes individuelles formalisées- recensées
Urbanisme	07
Enfance, éducation, jeunesse	07
Restauration	03
Sûreté- sécurité dans la ville	03
Techniques d'expression, de communication et relationnelles	01
Techniques administratives, d'organisation et de secrétariat	03
Citoyenneté- population	03
Finances-gestion financières et régies	06
Management	02
Sécurité des agents au travail	12
Bureautique, utilisation des outils informatiques	06
Gestion des Ressources humaines	07
Formation d'intégration en C	01
Nombre total de formations recensées	61

Les différents dispositifs de formation (Loi n° 2007-209 du 19/02/2007 et ordonnance du 19/01/2017)

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- ✓ Formation d'intégration organisée par le CNFPT : 5 jours pour la catégorie C et 10 jours pour les catégories A et B.
- ✓ Actions de professionnalisation tout au long de la carrière :
 - Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi, dans les 2 ans de la nomination stagiaire : Pour les C (3 à 10 jours), pour les A et B (5 à 10 jours)
 - Formation de professionnalisation tout au long de la carrière : entre 2 et 10 jours par période de 5 ans (A, B, C)
 - Formation de professionnalisation affectation à un poste à responsabilités : 03 à 10 jours dans les 6 mois de la nomination.
- FORMATIONS FACULTATIVES** accordées sous réserve des nécessités du service (à la demande de l'agent ou de l'employeur)
 - ✓ Formation de perfectionnement (pour de nouvelles compétences ou développées celles existantes)
 - ✓ Formation de préparation aux concours et examens professionnels
 - ✓ Formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent
 - ✓ Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.

AUTRES FORMATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

- ✓ Le CPF (compte personnel de formation) au sein du CPA (compte personnel d'activité) ex DIF.
- ✓ La VAE (congé pour validation des acquis de l'expériences)
- ✓ Le congé pour bilan de compétences

- ✓ La reconnaissance de l'expérience professionnelle
- ✓ Formations et stages pratiques dans le cadre de la PPR (période de préparation au reclassement)